



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023 – 20H30

Le 12 octobre 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

11 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme GEFFARD Estelle - Mme PETIT Sabrina-

Membres excusés : Mme BOUCHUT Sabrina- M RIVOIRE Frédéric- Mme MONTEILLER Evelyne – Mme RIOU Solen

Mme BOUCHUT Sabrina a donné son pouvoir à M Jean Claude VOUTE

M RIVOIRE Frédéric a donné son pouvoir à M Jean Baptiste GIRAUD

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Yves BONNARD

Présence de la presse

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 14 septembre 2023

Délibération : groupement de commande- dommage aux biens : attribution du marché d'assurance

Délibération : approbation des conventions de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commande relatives à la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Délibération : approbation de la convention de partenariat 2023 pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Délibération : vote des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024

Délibération : approbation du montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'Ecole des 4 Horizons d'Aveize année scolaire 2022/2023

Délibération : subvention à verser à l'OGEC de l'école des 4 horizons pour la cantine

Délibération : approbation de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est

Fixer une réunion du CCAS et de la commission des Finances

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : EURL GP Electricité pour des travaux à l'église : blocs de secours 258€TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2023.

Groupement de commande- dommage aux biens : attribution du marché d'assurance

Monsieur le Maire rappelle que le 16/02/2023, le conseil municipal a approuvé le projet de convention de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation du marché d'assurance en dommage aux biens. Suite à l'analyse des offres effectuée par le service achats publics de la CCMDL, la décision du prestataire n'a pu être finalisée. Ainsi, l'attribution du marché d'assurance sera ajournée lors d'une prochaine séance et ce avant le 31/12/2023.

Délibération n°2023-10-01 : approbation des conventions de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commande relatives à la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets à signer avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets assimilés. Dans l'objectif de maintenir un service de collecte de qualité tout en maîtrisant son équilibre budgétaire et en améliorant ses performances de tri, la CCMDL s'engage dans le déploiement de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées. Pour laisser aux communes de la soughesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Les communes qui souhaitent opter pour l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées peuvent le faire librement en justifiant d'un intérêt public local tel que l'esthétisme du centre bourg par exemple au titre de leur clause général de compétence. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL :

- Une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché,
- Une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Il demande au Conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes des conventions, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire informe que le compost sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Une convention a été passée avec M Yves Besacier pour aider la CCMDL à comment mettre en place un compost collectif.

Délibération n°2023-10-02 : approbation de la convention de partenariat 2023 pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle a été mis en place depuis le 1^{er} mai 2019 et que c'est l'association Paragrêle 69 qui en assure le fonctionnement. Ce dispositif, à l'origine, mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors des épisodes de grêle. Ce dispositif repose sur un large réseau de bénévoles. Depuis 2020, le financement de ce dispositif est assuré par la CCMDL et les communes via une convention. Le conseil municipal avait délibéré à ce sujet le 27/02/2020 et le 24/11/2022 pour les années 2020 à 2022.

Il informe que le conseil communautaire de la CCMDL a approuvé le 18/07/2023 la convention entre la CCMDL et les communes pour le financement du dispositif paragrêle. Pour 2023, la participation est équivalente à celle de 2022 : 0.59€ par habitant prise en charge par la CCMDL soit 17 985.56€ - 0.37€ par habitant pris en charge par les communes. Pour la commune d'Aveize, la participation est de 416.62€. La CCMDL procédera au reversement de la totalité des sommes perçues à l'association Paragrêle69.

Il présente à l'assemblée une convention de partenariat 2023 entre la commune d'Aveize et la CCMDL pour le financement de ce système de détection et lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2023-10-03 : Vote des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs communaux pour les concessions au cimetière communal, les photocopies ainsi que pour les locations des salles et du matériel à compter du 1^{er} janvier 2024. Un tarif pour les repas/manifestations pour les associations extérieures a été défini. Les tarifs seront publiés dans le bulletin municipal 2023.

Délibération n°2023-10-04 : approbation du montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école des 4 horizons d'Aveize année scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 21 octobre 2021 pour approuver la convention relative aux modalités de participation de la commune d'Aveize aux dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons, sous contrat d'association. Il propose, après l'étude des comptes de l'OGEC, pour l'année scolaire 2022/2023, de fixer le forfait communal comme suit :

Forfait communal pour la classe maternelle	Apport en nature	134.75€	1 181.84€
--	------------------	---------	-----------

	Subvention	1047.09€	
Forfait communal pour les classes élémentaires	Apport en nature	134.75€	409.70€
	Subvention	274.95€	

La subvention à verser à l'OGEC sera d'un montant de 49 348.56€, en tenant compte des apports en nature :

Forfait communal pour la classe maternelle	34 élèves	34*1047.09€	35 601.06€
Forfait communal pour les classes élémentaires	50 élèves	50*274.95€	13 747.50€

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les forfaits communaux tels qu'ils sont présentés ci-dessus et approuve le versement de la somme de 49 348.56€ pour l'année scolaire 2022/2023.

Délibération n°2023-10-05 : subvention à verser à l'OGEC de l'école des 4 horizons pour la cantine

Le conseil municipal décide d'ajourner ce point à l'ordre du jour car il manque des éléments pour décider du montant de cette subvention.

Délibération n°2023-10-06 : approbation de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est

Monsieur le Maire précise que la commune est soumise à l'obligation de fourrière animale prévues aux articles L211-24 et suivants du code rural.

Il informe que la SPA propose une convention de fourrière 2024/2025 pour laquelle elle assume la prise en charge des chiens et les chats en divagation sur la voie publique ainsi que leur garde en fourrière pendant un délai légal. La convention limite la prise en charge des chats féraux (chats domestiques sans propriétaire revenus à l'état sauvage) à 15 individus par année. Aucune limite n'est accordée concernant les chats domestiques. A compter du 1^{er} janvier 2024, les chiens et chats trouvés décédés sur la voie publique seront également pris en compte. Aucun transport n'est assuré par leurs services dans le cadre de cette convention. Les animaux doivent être déposés au sein du refuge situé à Brignais. Le montant forfaitaire d'indemnité est de 0.60€ par an et par habitant.

Il informe que la SPA propose aussi deux services gratuits qui sont un partenariat sur la maltraitance animale et une proposition de formation sur la maltraitance animale. Un partenariat pour la stérilisation des chats libres est aussi possible pour éviter la reproduction mais la commune doit rembourser à la SPA les 2/3 des factures des vétérinaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fourrière animale 2024/2025 proposé par la SPA et autorise M le Maire à la signer. Le conseil municipal n'opte pas pour le partenariat de la stérilisation étant donné que le coût pour la commune n'est pas connu.

Questions diverses

- Le conseil municipal fixe la réunion du CCAS le jeudi 9 novembre à 20h00 et celle de la Commission des Finances le vendredi 10 novembre à 15h30.
- Monsieur le Maire donne des informations suite au Copil déchets (commande et distribution des sacs, bio déchets triés au 01/01/2024, mise à disposition des collecteurs).
- M le Maire remercie Sabrina Bouchut, Yves Bonnard et Roland Thollet pour l'élaboration de la liste des agriculteurs demandée par la CCMDL.

- Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 20 avril 2023, il a indiqué qu'il était disponible pour chaque conseiller et qu'il ne fallait pas hésiter à venir le voir. La communication étant importante. Il réaffirme sa disponibilité pour échanger. Les échanges permettent d'avancer. Il accorde sa confiance à chacun des membres de cette équipe. Il rappelle que les commissions peuvent se réunir en toute latitude.
- Monsieur le Maire rappelle les différents projets concernant le restaurant Rivollier.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention d'Estelle Geffard : elle donne un compte rendu de la réunion de la commission fleurissement. Plusieurs thèmes ont été abordés : achat de bornes de propreté pour distribution des sacs plastiques suite aux déjections canines dans les massifs-organisation du retour sur le Plaisir de Fleurir le vendredi 1^{er} mars à la salle JM Rousset avec la pose d'une boîte à idées sur le devenir de cette soirée et du Plaisir de Fleurir- projet au trêve – pour le projet de l'aménagement d'un espace de loisirs et de détente à l'argentière un contact a été pris avec les prestataires pour les informer du démarrage des travaux en 2024. Puis, la société kompan a confirmé qu'elle pourrait fournir des dalles amortissantes afin que l'aire de jeux soit inclusive.

Une proposition a été faite par Adélaïde Klein pour personnaliser la boîte à idées avec une peinture sur le côté du crépis, le coût de cette intervention est de 280€.

Intervention de Jean Yves Blanchard : dit que les travaux du virage de la rue de la croix Michel et la rue du crêt ont démarré, le terrassement est terminé et les bordures vont être posées. Des remarques ont été faites sur ce chantier. Il s'est rendu sur place avec un responsable des Ets Bernard pour se rendre compte des travaux en cours. Le but de cet aménagement est que ce carrefour soit plus sécurisé. La commission voirie ira également voir ce chantier et se réunira pour établir la liste des travaux à faire sur la commune, les agents techniques pourront louer la mini pelle.

Roland Thollet indique qu'il serait nécessaire de programmer une intervention de l'épareuse pour le bois du Châtelard.

Intervention de Sabrina Petit : dit que lors de la réunion de la commission Solidarités Actives, l'ADMR de Chamousset en Lyonnais a fait une intervention, pour une demande d'aide exceptionnelle à la CCMDL. Présentation du forum de l'emploi et de la formation. Information d'échanges sur l'ETAI et la médiation familiale de la MSA.

Intervention de Roland Thollet : informe de la réunion pour la piste forestière au bois des Courtines : stockage du bois, négociation chez le propriétaire du terrain, relance des courriers aux propriétaires pour la création de cette piste forestière, les plateformes seraient achetées par la commune.

Intervention de Laurent Lhomme : fait part de l'inauguration du nouveau local du SIEMLY. Il a assisté à la dernière réunion de la commission urbanisme. Suite au dépôt des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), il s'est rendu sur place avec Jean Baptiste Giraud pour vérifier la conformité des travaux par rapport aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Intervention de Stéphanie Malle : informe que 33 jeunes d'Aveize ont participé aux centres de loisirs organisés cet été par le centre socio Archipel. Les jeunes qui ont effectué leur BAFA en 2022 étaient animateurs pour cet été. La personne responsable du pôle jeunesse du centre socio s'est rendue dans les classes de l'école d'Aveize pour présenter le projet de mise en place du centre de loisirs sur Aveize en 2024. Pour que cela se concrétise il faut deux bénévoles. La responsable des seniors du centre socio pourrait organiser des interventions auprès des clubs des anciens sur des thèmes importants comme les arnaques d'internet.

Intervention de Yves Bonnard : il a participé à la réunion de la commission urbanisme.

Intervention de Florence Thizy : elle présente au vidéo projecteur la rencontre avec M Gassilloud, député qui s'est déroulée le 21 septembre sur Aveize. Au cours de cette visite ils se sont rendus au Centre Médical de l'Argentière et à l'EARL les Cabrioles Fermières. La vidéo de cette visite est sur le site internet d'Aveize.

Concernant l'installation de la fibre pour les bâtiments communaux suite à l'arrêt d'Epari, le raccordement a été fait le 27 septembre, une mise en service le 05 octobre et le nouvel équipement pour la téléphonie le 13 octobre.

Elle rappelle l'échéance de la remise des articles pour le bulletin municipal 2023.

Elle présente la nouvelle plateforme du site internet avec un design plus sympa et contemporain avec des menus plus faciles d'accès.

Concernant l'application Panneau Pocket, les informations d'Aveize sont privilégiées. 948 smartphones possèdent Aveize en favoris. 10-15 informations actives en septembre, 150 informations vues par jour.

Remise du chèque cadeau à Julien suite à la naissance de son fils Lucas.

Concernant le projet du voyage du conseil municipal et du personnel, des propositions seront reçues. Voyage qui pourrait être fin avril, début mai, à définir lors d'une prochaine séance.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : informe de la réunion du groupement des 4 cantons : présentation des manifestations organisées par l'association. Un concours de boules sera organisé en juin. Le comice 2024 aura lieu le dernier week-end de juin à St Galmier. Réflexion sur le thème du comice en 2025 qui aura lieu le 5-6 juillet sur le canton de st Symphorien.

Réunion de bilan du marché nocturne : ils ont pris note des points positifs et négatifs. Du succès, 600 repas, très beau feu d'artifice, s'améliorer au niveau de la billetterie et du tri des déchets. Le bénéfice sera réinvesti pour le marché nocturne et une autre animation. Un retour est organisé le 4 novembre au restaurant Rivollier pour remercier toutes les personnes qui ont aidées.

Intervention de Jean Claude Voute : dit que des devis ont été demandés pour changer des plaques de la salle Jean Moulin.

Séance levée à 00h14.

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 16/11/2023

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Yves BONNARD

Affichée et Publiée le 17/11/2023